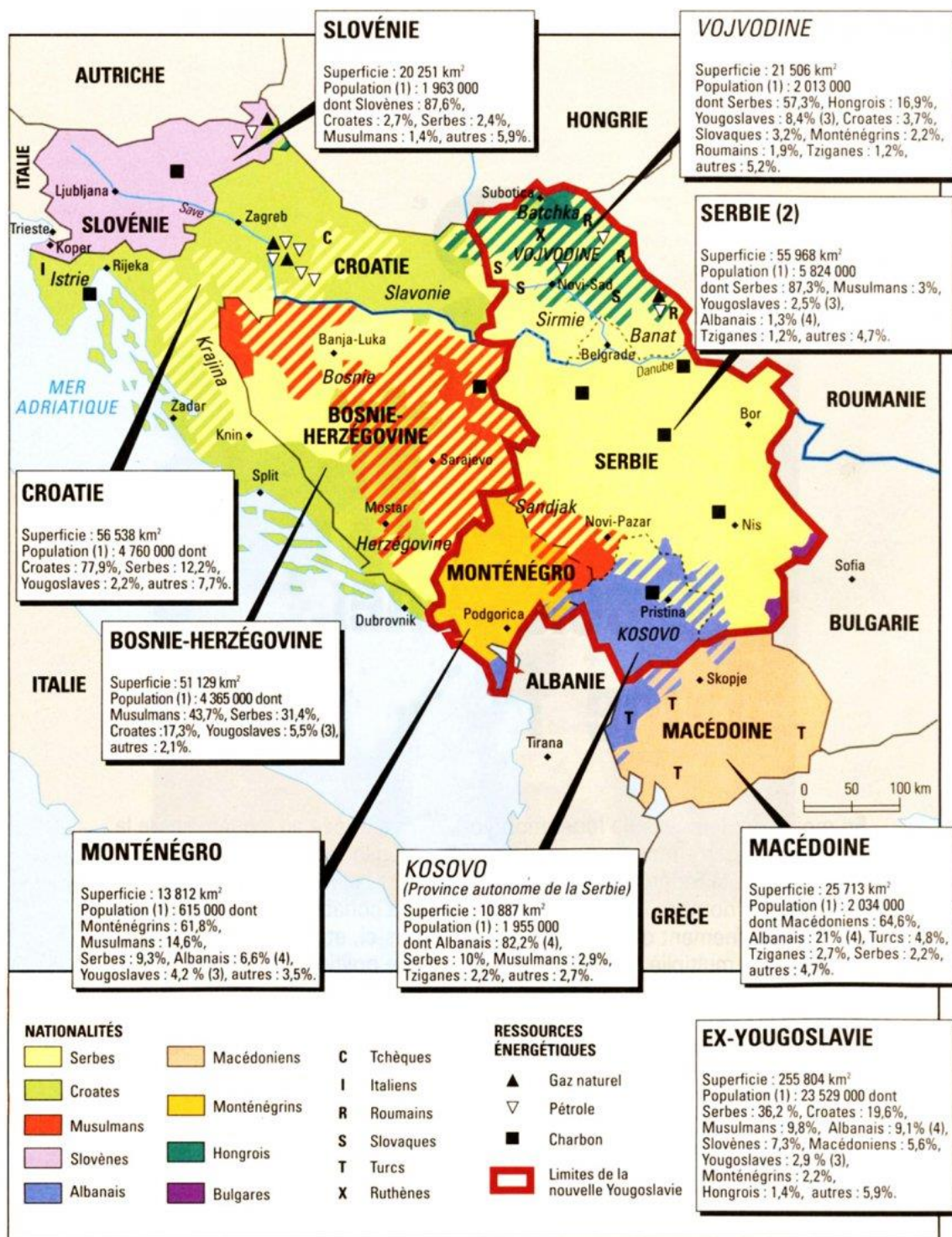


# Ressources documentaires

## Le contexte, le cadre, les causes de l'opération

Document 1. Les Balkans, une mosaïque de peuples. Une vision de la situation en 1992 (chiffres de 1991).



(1) Chiffres de 1991. (2) Provinces autonomes du Kosovo et de Vojvodine exclues. (3) Le recensement de 1991 laissait la possibilité aux habitants de se définir comme "Yougoslaves". (4) Les populations albanaises ayant boycotté le recensement, les chiffres indiqués ne sont que des estimations.

Sources : *L'Etat du monde 1992*, éditions La Découverte, Paris; Encyclopaedia Universalis; recensement 1991, bulletin statistique n°1934 de l'Institut fédéral de Belgrade, 1992.

PHILIPPE REKACEWICZ

Document 2. Un compte-rendu de la première année de guerre à la télévision française : *Direct* présenté par Christine Ockrent, 10 juin 1992.

Un extrait de l'émission est accessible à l'adresse suivante :

 <https://www.ina.fr/video/I04219874>

*Nous attirons l'attention sur le caractère violent de certains plans en fin de reportage.*

Document 3. La mobilisation de la communauté européenne et de l'ONU.

**Résolution 743 (1992)**  
du 21 février 1992

*Le Conseil de sécurité,*

*Réaffirmant* ses résolutions 713 (1991) du 25 septembre 1991, 721 (1991) du 27 novembre 1991, 724 (1991) du 15 décembre 1991, 727 (1992) du 8 janvier 1992 et 740 (1992) du 7 février 1992,

*Constatant avec inquiétude* que la situation en Yougoslavie continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme souligné dans la résolution 713 (1991),

*Rappelant* qu'il a, en vertu de la Charte des Nations Unies, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

*Se félicitant* à nouveau des efforts déployés par la Communauté européenne et ses Etats membres, avec le soutien des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à travers la convocation d'une conférence sur la Yougoslavie, y compris les mécanismes mis en place dans son cadre, pour assurer un règlement politique pacifique,

*Convaincu* que l'application du plan de maintien de la paix des Nations Unies<sup>34</sup> aidera la Conférence sur la Yougoslavie à parvenir à un règlement politique pacifique,

2. *Décide* d'établir, sous son autorité, une force de protection des Nations Unies conformément au rapport précité et au plan de maintien de la paix des Nations Unies<sup>34</sup> et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la mise en place le plus rapidement possible;

8. *Demande instamment* à toutes les parties et aux autres intéressés de respecter strictement les accords de cessez-le-feu signé à Genève le 23 novembre 1991<sup>31</sup> et à Sarajevo le 2 janvier 1992<sup>30</sup> et de coopérer pleinement et inconditionnellement à l'application du plan de maintien de la paix des Nations Unies;

10. *Engage à nouveau* les parties yougoslaves à coopérer pleinement avec la Conférence sur la Yougoslavie à la recherche d'un règlement politique compatible avec les principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et réaffirme que le plan de maintien de la paix des Nations Unies et sa mise en oeuvre ne sont censés préjuger en aucune façon les conditions d'un règlement politique;

11. *Décide*, dans cette même optique, que l'embargo imposé au paragraphe 6 de la résolution 713 (1991) ne s'appliquera pas aux armes et équipements militaires destinés à l'usage exclusif de la Force;

Source : archives de l'ONU publiées sur <https://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/>  
Seules quelques dispositions de la résolution 743 sont publiées ci-dessus.

## Les opérations militaires


---

Document 4. Un reportage de l'ECPAD sur les missions des forces françaises en Yougoslavie, extrait de *Top défense*, 1994.

 <http://www.ecpad.fr/les-forces-francaises-dans-la-guerre-de-bosnie-avril-1992-decembre-1995-3/>

Séquences à analyser : 1. de 2 min 47 à 7 min 15 / 2. de 10 min 40 à 12 min 06.


Document 5. La reprise du pont de Vrbanja : le nécessaire recours à la force

 « 27 mai 1995 : les marsouins reprennent le pont de Vrbanja... ». Consulté le 16 mai 2019.  
<https://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/27-mai-1995-les-marsouins-reprennent-le-pont-de-vrbanja#.T7-RB6HxMbY.twitter>.

## Les enseignements

---

Document 6. Le « moment » Vrbanja ou l'illustration de l'engagement du militaire

 Un reportage de l'Armée de terre consacré à la transmission de la mémoire de l'assaut lors d'une Journée Défense et Citoyenneté.

[https://www.youtube.com/watch?v=JdXp\\_9LVSWk](https://www.youtube.com/watch?v=JdXp_9LVSWk)

*seconde partie insiste sur les missions remplies par l'Armée de terre en tant que composante des forces des Nations Unies).*

🌐 ONACVG. *ONACVG - Part 5/8 Colloque « L'engagement militaire français en ex-Yougoslavie de 1992 à 1995 ».* Consulté le 2 mai 2019.

<https://www.youtube.com/watch?v=g9L9IVB9OME&list=PLDHIIJ3z6pvdS3wi13ePY5RoOUZvkDK03G>. *(En 2016, l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre organisait un colloque consacré à l'engagement des forces françaises en ex-Yougoslavie réunissant responsables politiques, militaires et universitaires. Les captations des conférences sont accessibles sur la plate-forme Youtube).*